

Recommandations pour un lieu de travail sûr pour les interprètes lors de la relance après la phase aiguë de la pandémie de Covid-19

Généralités

- Respectez toujours la distanciation physique (1,5 m) ;
- Désinfectez les surfaces de contact (bureau, console, clavier, ordinateur, souris, etc.) avec des lingettes désinfectantes, avant et après usage ;
- Un produit désinfectant doit être présent ;
- La pièce où travaillent les interprètes doit être suffisamment ventilée. Les autorités et le protocole du secteur événementiel imposent une norme de qualité de l'air de 900 ppm CO₂. L'organisateur doit disposer d'un plan d'action comprenant des mesures compensatoires de ventilation et de purification de l'air en cas de dépassement des 900 ppm. Cette règle s'applique à chaque espace où se déroule l'événement, y compris donc la cabine d'interprétation.

Travailler en cabine

- Limitez toujours le nombre d'interprètes par cabine, en prévoyant une cabine par interprète. Si cela n'est pas possible, l'interprète qui n'est pas en train d'interpréter peut par exemple quitter la cabine ;
- Si vous travaillez dans des cabines fixes, installez-vous si possible dans des cabines séparées mais voisines afin de faciliter les relais ;
- Si vous travaillez dans des cabines mobiles, privilégiez des cabines plus grandes (en ajoutant un ou deux modules) afin d'augmenter la distanciation physique ou placez des cabines individuelles côte à côte et veillez à ce qu'elles soient séparées par un module transparent afin de faciliter les relais ;
- Nous vous recommandons d'apporter votre propre casque. Gardez toutefois à l'esprit que l'impédance peut varier d'un casque à l'autre et que toutes les consoles ne sont pas équipées d'une fonction de protection auditive (risque de choc acoustique). Si vous ne disposez pas d'un casque personnel, apportez vos propres coussinets de casque (les solutions nettoyantes à base d'alcool pourraient les endommager) ;
- Ne touchez pas la bonnette du micro et remplacez-la si possible ;
- Insistez afin que la cabine soit bien ventilée. La norme de qualité de l'air de 900 ppm CO₂ susmentionnée s'applique aussi à la cabine d'interprétation. L'organisateur doit donc veiller à une bonne qualité de l'air dans la cabine.

Travailler avec une valise d'interprétation

- Prévoyez un micro par interprète ainsi que des lingettes désinfectantes ;
- Le lieu de travail doit être suffisamment grand pour pouvoir respecter la distanciation physique ;
- La pièce où travaillent les interprètes doit être suffisamment ventilée. Dans la cabine de même que dans tous les espaces intérieurs, la norme de qualité de l'air est fixée à 900 ppm CO₂ ;
- Afin d'éviter les déplacements inutiles dans la pièce, réservez un canal à la version originale et veillez à ce que les interprètes disposent également de casques. À défaut, l'acoustique de la pièce doit être excellente ;
- Les participants doivent prendre et remettre eux-mêmes les casques dans la valise ;
- Les casques et les micros doivent être correctement désinfectés après usage.
- Les interprètes de langue des signes doivent se tenir à au moins 2 mètres de distance les uns des autres.
- Nous recommandons aux interprètes jurés de travailler plutôt avec une valise d'interprétation que par chuchotage, et ce, afin de garantir la distanciation physique. Désinfectez les surfaces de contact (bureau, console, clavier, ordinateur, souris, etc.) avec des lingettes désinfectantes, avant et après usage.
- Il va de soi qu'un interprète présentant des symptômes de Covid-19 doit rester chez lui.

Ces recommandations ont été établies par le bureau de la Commission sectorielle « Interprètes » de la CBTI. Le bureau a rédigé cet avis sur la base des sources suivantes :

<https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique.pdf>, consulté le 5 octobre 2021

https://event-confederation.be/wp-content/uploads/2021/09/210730_Exitprotocol-Events_V26-fr.pdf, consulté le 8 septembre 2021

Recommandations pour la mise en pratique et le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (PDF, 2.08 Mo), consulté le 5 octobre 2021

<https://aiic.org/document/4841/Bonnes%20pratiques%20de%20l%20AIIC%20pour%20les%20interpretes%20durant%20la%20crise%20du%20Covid-19%20-%20FRA.pdf>, consulté le 8 septembre 2021

<https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Bien-%C3%AAtre%20au%20travail/R%C3%A9glementation/Code%20livre%20III%20titre%201%200Exigences%20de%20base%20relatives%20aux%20lieux%20de%20travail.pdf#page15>, consulté le 8 septembre 2021